

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2022_11_016

Sur convocation en date du 24 novembre 2022, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 30 novembre 2022 à 18H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-Président.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	BRIAT-FRESSINET Jacqueline
DUCLOS Laurent	DELARUE André
PIVET Catherine	PARRY Georges
SUPIE Sylvie	PERROT Marie-Andrée
VOVILIER Christian	WEYL Aline

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN

Monsieur Michel CORDIER donne procuration à Madame Jacqueline BRIAT-FRESSINET

Madame Léa BERGENA donne procuration à Monsieur Christian VOVILIER

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DUCLOS

Mise en ligne le : 06/12/2022

Chèques taxi

Présentation du rapport par Monsieur Hubert MARTIN, Vice-Président.

Monsieur le Vice-président rappelle la délibération n° D_2021_09_017 prise par le conseil d'administration lors de sa séance du 29 septembre 2021 fixant les critères d'attribution ainsi que les aides attribuées pour les chèques taxi.

Aujourd'hui, afin d'anticiper les conséquences de l'inflation prévue en 2023 sur la vie quotidienne des bénéficiaires de ces aides, il est proposé d'augmenter la valeur unitaire du chèque taxi de 2,50 € à 3,00 € pour 3 carnets de 10 chèques nominatifs d'une validité de 90 jours à compter de la date de remise.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Où l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Vu le bien-fondé de sa demande,

À l'unanimité (14 voix pour),

- **APPROUVE** l'augmentation de la valeur unitaire des chèques taxi à 3,00 €,
- **DIT** que les critères d'attribution demeurent inchangés,
- **DIT** que la présente délibération prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et ce jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'administration.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 30 NOVEMBRE 2022

La Présidente du CCAS,



Hélène Cédileau
Hélène CÉDILEAU

Le secrétaire de séance,

Laurent DUCLOS